# CONSEIL NATIONAL DE PROTECTION DE LA NATURE

Avis du Groupe de Travail « FLORE-FONGE-HABITATS-CBN » du 25/11/2021 sur le PNA en faveur de la Sabline sétacée (Minuartia setacea) 2022-2027

Avis final du 15 janvier 2022.



## Saisine du GT Flore-Fonge-Habitats-CBN

Le bureau ET3 « Chasse, Faune et Flore sauvages » a demandé au GT Flore-Fonge-Habitats-CBN (GT FFH-CBN) du CNPN de se prononcer sur le projet de plan national d'actions (PNA) en faveur de la Sabline sétacée, porté par le CBN du Bassin parisien, la structure coordinatrice étant la DRIEAT d'Île-de-France.

Le présent avis synthétise les différentes observations et contributions des membres du GT FFH-CBN du CNPN.

#### **Documents examinés**

Présentation PowerPoint « Projet-PNA Minuartia setacea » du 25 novembre 2021.

Fiche argumentaire du projet de PNA « Sabline sétacée », 5 p., non datée.

Plan de conservation en Île-de-France *Minuartia setacea* (Thuill.) Hayek, 1911, Salvaudon, C., mai 2016. 11 p.

Courrier de sollicitation pour avis du CNPN de la DRIEAT d'Île-de-France concernant le projet de PNA « Sabline sétacée », en date du 26 octobre 2021.

#### Présentation

La Sabline sétacée [*Minuartia setacea* (Thuill.) Hayek] est classée EN sur la liste rouge de la flore vasculaire métropolitaine et en Île-de-France ; c'est une espèce prioritaire de la stratégie de conservation du CBN Bassin parisien en région Île-de-France.

Cette espèce est inféodée aux pelouses sériques sur sols calcaires ou sablo-calcaires correspondant à deux habitats de la DHFF (DHFF 6210 et DHFF 6120\*).

De manière générale, la régression de l'aire de répartition de la Sabline sétacée est essentiellement due à la disparition et à la fermeture des pelouses provoquées par l'abandon des pratiques agropastorales, à la baisse de la pression cuniculigène, ainsi qu'à la

rudéralisation et l'urbanisation. Outre ces menaces principales, il existe d'autres menaces plus ponctuelles variant en fonction des sites.

Un plan de conservation a été rédigé en 2016. Toutefois, sans réel moyen financier, peu d'actions ont pu être mise en œuvre. De plus, plusieurs freins actuels subsistent :

- Des petites populations présentes sur de faibles superficies, isolées et de faibles effectifs.
- Une faible diversité génétique potentielle.
- > Le statut privé de certaines stations en mauvais état de conservation et les difficultés d'entrer en contact avec les propriétaires.

Un certain nombre d'actions sont proposées, regroupées en actions de conservation, actions de connaissance et actions de communication.

Une des justifications importantes de la présentation est que ce PNA permettrait de « *mobiliser* une ingénierie financière locale ».

### Analyse du projet de PNA Rétablissement en faveur de la Sabline sétacée.

La description des actions est plus que succincte, et surtout il n'y a pas de priorisation des actions au sein des 3 volets « Connaissance », « Conservation » et « Communication ».

De même, il n'y a aucun détail fourni sur les méthodes pour réaliser les prospections complémentaires, ni pour essayer de trouver des sites potentiels où l'espèce pourrait se trouver ou bien des sites dans lesquels on pourrait créer des nouvelles populations.

Ce constat est valable pour l'ensemble des actions présentées dans la fiche argumentaire, tout comme dans le diaporama.

Il reste encore beaucoup de connaissances à acquérir sur la biologie et l'écologie de l'espèce. De même, il aurait été intéressant de positionner la Sabline sétacée par rapport aux autres taxons du genre *Minuartia* présents en France. Par ailleurs, le sud du département de l'Oise où de nombreuses populations de Sabline sétacée préexistaient en contexte sablonneux ou sablocalcaire est à inclure, en partenariat avec le CBN Bailleul, dans l'enveloppe des nouvelles prospections à réaliser.

En termes de conservation *in situ*, il est constaté que le plan de conservation régional de 2016 n'a pas permis de créer une dynamique en faveur de ce taxon, et ce, aussi bien dans les zones classées en sites NATURA 2000, alors qu'il appartient à des habitats de l'annexe I de la DHFF, dont un prioritaire, que pour les secteurs sous gestion ONF.

Enfin, de par les milieux dans lesquels se développe ce taxon, on aurait pu attendre une meilleure prise en compte d'autres taxons botaniques menacés et/ou à valeur patrimoniale et/ou protégés, et sur la faune spécifique de ces milieux, qui peuvent par ailleurs participer à la pollinisation ou aux transports des graines. C'est un point important qui mériterait d'être étudié.

Plus globalement, ce plan n'a de sens que s'il aborde la problématique en termes de restauration de pelouses calcicoles du *Xerobromion erecti* et de pelouses sablo-calcaires du *Sileno conicae-Cerastion semidecandri*. Rappelons qu'avec la régression voire la disparition des populations de lapins qui avaient longtemps entretenu l'héritage pastoral de ces milieux abandonnés de longue date, la perte des dernières reliques de ces milieux précieux et originaux en termes de diversité, y compris pour la faune invertébrée, les lichens et la fonge, s'accélère de plus en plus. Il est donc urgent que ce projet de PNA prenne une orientation beaucoup plus implicative dans la gestion conservatoire.

Le GT Flore-Fonge-Habitats-CBN donne un **avis défavorable** sur le projet de PNA en faveur de la Sabline sétacée porté par le CBN du Bassin parisien. Il émet les recommandations suivantes avant une nouvelle présentation de ce projet :

- Mieux définir l'écologie de l'espèce.
- Expliciter les facteurs qui sont la cause de la disparition des stations tant en Île-de-France qu'en Centre Val de Loire.
- Présenter les grands axes en matière de conservation et de restauration de l'espèce (renforcement de populations, introduction et réintroduction sur des sites actuels ou historiques...) en apportant des précisions sur les méthodes et les outils qui seront employés, ainsi que les partenariats envisagés avec la communauté scientifique française et étrangère et les animateurs et gestionnaires d'espaces naturels.
- > Prendre en compte les autres taxons du genre *Minuartia*.
- ➤ Proposer une action forte en termes de restauration des végétations de pelouses calcicoles et sablo-calcicoles hébergeant les populations de Sabline sétacée et d'éventuels sites potentiels.
- Préciser les actions et les prioriser.

Le Président du GT Flore-Fonge-Habitats-CBN du CNPN

V. Boullet

Au vu du dossier, la Commission ECB du CNPN suit les recommandations du GT FFH-CBN du CNPN et donne un **avis défavorable avec recommandations** sur le projet de PNA en faveur de la Sabline sétacée porté par le CBN du Bassin parisien.

Le Président de la Commission ECB

M. Métais